

Ça brûle pour le SPIP 31/09

Soumis au devoir de réserve, seule la voie syndicale nous permet de vous alerter afin d'éviter toute sanction disciplinaire.

Aujourd'hui, il est de votre devoir d'aider l'ensemble des personnels du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Toulouse.

Le **CPIP**, de son vrai nom Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, est bien plus connu par certains chanteurs que par le Politique ou bien *Monsieur et Madame tout le monde*.

Pourtant, le **CPIP**, ce petit maillon mais ô combien essentiel dans la chaîne pénale, assure le suivi judiciaire des personnes placées sous main de justice **pour viol, agression sexuelle, assassinat, terrorisme, violences conjugales...**

Sur le territoire français, nous assurons le suivi de 82708 personnes écrouées* et 161427 personnes en Milieu Ouvert*. Localement, le bât blesse car seulement 27 CPIP assurent le suivi de plus de 3200 probationnaires. Épuisés, en sous effectif permanent de CPIP, de personnels administratifs, d'accueil, d'encadrement... et ce depuis plusieurs années, nous ne sommes plus en capacité d'assurer une prise en charge efficiente des personnes confiées et d'assurer nos missions de prévention de la récidive et de réinsertion tout en œuvrant dans l'intérêt des victimes.

Si la population toulousaine ne cesse de croître, cette réalité n'est pas sans conséquence sur les chiffres de la délinquance qui, chaque année, sur Toulouse, explosent. Dès lors, pourquoi le SPIP31/09, contrairement à ceux d'autres métropoles, reste-t-il toujours aussi peu pourvu en moyens humains et matériels pour faire face à ces enjeux de sécurité publique ?

Nous avons le devoir de vous alerter car cette situation critique ne nous ne permet plus d'assurer nos missions en toute sécurité. **5 véhicules ont été incendiés** sur le parking du SPIP de Toulouse dans la nuit du 18 au 19 novembre 2019.

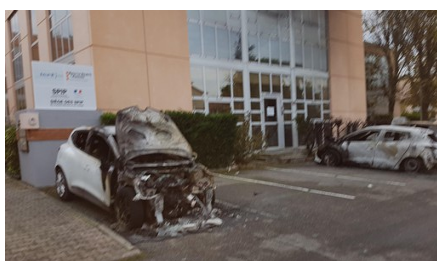
Quand un pompier se fait caillasser dans une banlieue, sachez que le CPIP, lui, réalise malgré tout dans cette même cité, les enquêtes confiées,

Quand les hôpitaux ne sont plus en mesure de prendre en charge les psychotiques car des lits sont fermés, sachez que le CPIP, lui, continue de les recevoir.

Mais jusqu'à quand?

Il est inadmissible que nous n'ayons plus les moyens d'assurer un suivi probant d'un **terroriste**, d'un **agresseur sexuel**, d'un **trafiquant de drogues...**

Il est de votre responsabilité de nous aider à protéger la Société Civile en portant notre voix auprès de plus hautes instances de l'État et en interpellant le Gouvernement sur SES manquements.



Cf. article du journal la Dépêche du 20.11.2019